

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à l'endroit habituel des sessions du conseil, lundi le 14 septembre 2020 à 19h00 afin de prendre en considération le sujet suivant à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Abrogation de la résolution 195-09-20 rn rapport avec le Rang Tournesol.
3. Ouverture des soumissions Rg Tournesol et recommandation de l'ingénieur.
4. Abrogation de la résolution 196-09-20 : travaux rg tournesol.
5. Résolution décrétant les travaux Rang Tournesol.
6. Demande pour semaines de vacances du 21 au 25 septembre et du 9 au 13 novembre 2020.
7. Congé de maladie directrice adjointe.
8. Période de questions.
9. Clôture de la séance.

L'assemblée est présidée par son honneur la Mairesse Madame Barbara Paillé, sont aussi présents, les membres du conseil suivants :

Marie-Claude Lafond	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Julie Bibeau	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil étant tous présents et formant quorum renonce à l'avis de convocation.

Est aussi présent Monsieur Jean Charland, directeur général.

204-09-20

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

205-09-20

Abrogation de la résolution 195-09-20 en rapport avec le Rang Tournesol.

Considérant que la municipalité n'avait pas reçu la recommandation de l'ingénieur en rapport avec l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont abroge la résolution 195-09-20 en totalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

206-09-20

Ouverture des soumissions : Asphaltage du rang Tournesol.

Considérant la demande de soumissions pour l'asphaltage du rang Tournesol;

Considérant que la municipalité a reçu 3 soumissions;

Construction et Pavage Portneuf inc. au montant de 113 666,01 \$ taxes incluses,
Construction et Pavage Boisvert au montant de 84 960,78 \$ taxes incluses
Maskimo Construction inc. au montant de 122 873,78 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 3 septembre 2020 à la salle municipale. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, sur recommandation de l'ingénieur, accepte la soumission la plus basse et conforme soit Construction et Pavage Boisvert au montant de 84 960,78 \$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

207-09-20

Abrogation de la résolution 196-09-20 en rapport avec le Rang Tournesol.

Considérant que la municipalité n'avait pas reçu la recommandation de l'ingénieur en rapport avec l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont abroge la résolution 196-09-20 en totalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

208-09-20

Résolution décrétant les travaux du rang Tournesol.

Considérant que le Conseil municipal désire faire des travaux de voirie sur le rang Tournesol;

Considérant que la soumission la plus basse est sortie au montant de 84 960.78\$ taxes incluses de Construction et Pavage Boisvert;

Considérant qu'un montant est à prévoir pour les essais de compaction, le coût des appels d'offres et la surveillance des travaux;

Considérant que ces travaux sont financés en totalité par le fonds des carrières et sablières soit 84 960.78\$ plus l'ingénieur et les essais de compaction;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les travaux municipaux (Article 2) la municipalité peut décréter des travaux par résolution du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat des soumissions pour les travaux de voirie sur le Rang Tournesol. D'autre part, le Conseil décrète les travaux suivants :

Rang Tournesol : travaux à réaliser (±435 m. lin.) Largeur de pavage de 6.0 m:

1) Rang Tournesol:

- Le coût des travaux comprend les items suivants:
- Signalisation et préparation du chantier;
- Chargement de pierre MG20-610 t.m;
- Préparation avant pavage, 3370 m2 ;
- Pavage ESG-14-485 t.m;
- Prémарquage au 10 mètres;
- Réfection des accotements-125 t.m;
- Réfection des entrées charretières-70 t.m;

De plus, un budget de 1 500\$ plus taxes pour le coût du devis plus documents d'appels d'offre pour 3 500 \$ et 70\$/hre pour le suivi des travaux ainsi qu'un montant de 2 000\$ pour les frais de laboratoire plus taxes. Le tout conformément au devis de l'Ingénieur Monsieur Ghyslain Lambert sous le numéro SAP-20001 août 2020. Le financement sera fait à même le fond des carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

209-09-20

Congé de maladie directrice adjointe.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du document d'absence de la directrice générale adjointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

210-09-20

Demande pour semaines de vacances du 21 au 25 septembre et du 9 au 13 novembre 2020.

Considérant qu'il n'y a que deux employés au bureau municipal;

Considérant qu'il y a déjà une employée en congé de maladie.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte la semaine de vacance du 21 au 25 septembre à une période ultérieure et accorde la semaine du 9 au 13 novembre 2020 conditionnellement à ce que Madame Plante soit revenue de son congé de maladie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

211-09-20

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à .

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 14 septembre 2020.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier